



Obscurantisme et féminisme Le système prostitutionnel comme parfaite illustration

Colloque « les combats des femmes contre les obscurantismes –
Instruments internationaux et actions »

Organisation : association Regards de femmes

Lyon, le samedi le 16 octobre 2021

Delphine Jarraud, déléguée générale de l'Amicale du Nid

dir.generale@adn-asso.org - 06 07 15 55 65

D'où je parle

L'Amicale du Nid¹ (AdN) est une association nationale, qui compte 75 ans d'engagement auprès des personnes en situation de prostitution, victimes du système prostitutionnel, du proxénétisme et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle pour un accompagnement vers la sortie. C'est une association **laïque et indépendante** de toute organisation ou parti. **Ses principes sont abolitionnistes et républicains** (l'égalité entre les femmes et les hommes, la non-patrimonialité du corps humain qui ne peut être considéré comme un bien ou une marchandise, la dignité de la personne humaine visant à garantir son intégrité physique et psychologique contre toute atteinte extérieure).

L'association est présente dans **15 départements**² et compte **230 professionnel.les** qualifié.es et régulièrement formé.es. Elle inscrit son action dans un **continuum au service de la prévention et de la lutte contre le système prostitutionnel** :

- Le plaidoyer pour l'application et l'amélioration des droits effectifs des personnes et des moyens à hauteur des besoins des associations ;
- La prévention, la sensibilisation, la formation (l'AdN est organisme de formation³), des diagnostics territoriaux⁴, des recherches-actions, des missions mineur.es sur 5 départements : 1 500 professionnel.les sensibilisé.es et formé.es et 400 jeunes rencontré.es en intervention de prévention par an ;
- L'aller-vers : 3 300 personnes rencontrées dans l'espace public et 1 700 sur Internet ;
- L'accompagnement social global personnalisé : 4 500 personnes accueillies, 1 400 accompagnées ;
- L'hébergement et le logement accompagné avec plus de 480 places : plus de 1 300 personnes hébergées ou logées par an (dont plus d'1/3 d'enfants).
- L'adaptation à la vie active avec deux ateliers d'adaptation à la vie active (AAVA) comptant 38 places avec près de 90 stagiaires par an.

¹ [Statuts de l'association ici sur Internet](#), [Projet associatif 2020-24 ici sur Internet](#), Rapport d'activité 2019 [ici sur Internet](#).

² AdN présente dans les Bouches-du-Rhône, Haute Garonne, Hérault, Isère et Savoie, Rhône, Paris, Hauts-de-Seine avec permanences dans les Yvelines et le Val d'Oise, Seine-Saint-Denis et en Bretagne

³ Présentation de l'organisme de formation et des programmes [ici sur Internet](#)

⁴ [Ici sur Internet](#)

Obscurantisme et prostitution

L'obscurantisme, qu'il soit religieux ou pas, impose toujours des formes d'oppression et d'emprise qui empêchent les individus d'accéder et de recourir à une liberté de penser, de choisir et d'agir, ce qui est la négation de ce qui fait l'humanité : notre capacité à canaliser nos pulsions et émotions pour convoquer notre raison, notre inter-dépendance humaine et avec l'environnement par l'enrichissement de nos différences – ce qui nuit à autrui me nuit – l'esprit critique, la lutte contre toute affirmation dogmatique. Et nous pouvons retenir que cette oppression en tant que pratique sociale s'exerce principalement sur les femmes et le corps des femmes et s'oppose fortement à toute forme d'émancipation.

Le féminisme, à l'inverse de l'obscurantisme, s'appuie sur les forces émancipatrices d'une société, comme la lutte anti-racisme ou contre l'homophobie. C'est une pensée et une analyse politique qui rend compte des inégalités femmes-hommes, des violences subies par les femmes et qui remet en question un système qui organise la domination masculine, à savoir le patriarcat dont le système prostitutionnel fait partie. Le féminisme c'est aussi c'est une pensée qui débouche sur des actions individuelles et collective pour faire aboutir un projet social qui repose sur la reconnaissance de l'altérité par l'égalité, sans valence différentielle entre les êtres.

Qui sont les personnes en situation de prostitution ?

- Une femme nigériane, victime de « juju », emballage pseudo ritualisé d'une puissante emprise spirituelle qui vise une violente soumission par la traite humaine à visée d'exploitation sexuelle en Europe,
- Une femme albanaise sur un trottoir du quartier de Gerland,
- Une « escort » proposant des actes sexuels tarifés en ligne sur Internet, avec RV en 3 clics, comme pour acheter une pizza via « Uber Eat »,
- Une enfant de 15 ans séquestrée dans un hôtel « Formule Un » ou appartement « RB&B », que certains dénommeront de manière édulcorée « prostitution des cités », « prostitution étudiante » ou « michetonnage »,
- Une femme assistante sexuelle auprès d'un homme en situation de handicap, avec des actes sexuels tarifés,
- Une personne trans brésilienne au bois de Boulogne, harcelée par la police dans sa camionnette,
- Un homme qui propose ses services sexuels tarifés en back room ou sauna gay à Paris,
- Une femme chinoise de l'un des 300 salons asiatiques de Paris qui propose un massage avec « finition » (lisez la dernière enquête de nos amis Zéromacho)
- Des hommes signataires de l'hallucinant manifeste « touche pas à ma pute » dans le journal Causeur en 2013, osant recycler au compte de leurs pulsions sexuelles les références aux luttes des femmes pour disposer de leur corps dans les années 70 et à la lutte contre le racisme des années 80... parmi les signataires le « mysogine et fier de l'être » Eric Zémour, et des hommes aussi divers que Pascal Bruckner, Frédéric Beigbeder, Basile de Koch ou le chanteur à cheveux longs Antoine, mais aussi, Richard Malka, avocat de Charlie Hebdo, dont la signature m'ulcère encore.
- Des « Antifa » place de la République à Paris où à Montpellier le 8 mars dernier qui ont insulté, bousculé et déchiré des banderoles de féministes abolitionnistes, nous insultant de « putophobes » et « transphobes », nous qui agissons auprès des personnes en situation de prostitution depuis 1946. La lutte contre des pseudo discriminations de ces nouvelles militantes féministes se réclamant « intersectionnelles » piétine la lutte pour l'égalité femmes-hommes, la « liberté individuelle » piétine la liberté dans son approche systémique.

Ce qu'il y a de commun à travers cette désespérante liste à la Prévert, c'est l'humanité, l'altérité piétinée par :

- La **domination masculine**, le patriarcat, la valence différentiel des sexes, qui règne sur la quasi-totalité de la surface du globe.
- La **domination économique** : celle qui a besoin d'argent, celui qui en possède et qui estime que l'autre est une marchandise.
- Un véritable « **colonialisme prostitutionnel** »⁵ au profit des proxénètes des pays riches : Un proxénète-client donne un conseil : « Allez là où les gens ont faim, choisissez un pays pauvre, allez chercher des femmes dans les régions dévastées par la famine. Elles vous adoreront. Elles prendront soin de vous, elles feront n'importe quoi pour vous, et pour tellement peu d'argent, juste de quoi manger un repas de plus pour survivre ! ». ⁶
- Le **racisme**, qui déshumanise l'autre, la ou le distance : elle ne ressemble ni à ma mère, ni à ma sœur, ni à ma fille, c'est une « autre », et peut-être même qu'elle aime ça tellement elle est différente de celles que je côtoie. Et « elle a l'habitude, elle ne souffre pas de cette situation et elle n'est pas dans le féminisme donc dans la revendication, elle fait ce qu'on demande ».

Un système d'exploitation et pas de seules trajectoires individuelles

Pour répondre aux réglemmentaristes qui estiment que la prostitution est un « métier comme un autre », un « travail », « le travail du sexe », en évitant soigneusement d'expliquer leurs contradictions lorsqu'il s'agit de mineur.es ou personnes sous emprise de proxénétisme ou de traite humaine, Françoise Héritier disait : « **Défendre le droit des femmes à se vendre, c'est masquer le droit des hommes de les acheter** ».

Car c'est de cela dont on parle : non pas un « client », « une prostituée », mais le **système prostitutionnel, système trivaré** :

- I. Dont la première composante est **l'acheteur d'acte sexuel**, 99% d'hommes, qui estiment que leurs pulsions sexuelles sont irrépessibles et doivent être assouvies sans attendre, même au prix de viols, incestes, achat d'êtres humains, femmes, enfants, hommes, trans. Leurs arguments sont formidables : « comment résister puisqu'elles se vendent et l'ont choisi ». Lorsque nous passons aux moins de 18 ans, leur discours se flétrit, et lorsque qu'on explique les violences du système, ils finissent par mollement se taire. Mais ils y retourneront, car ils ont des pulsions... et semblent ignorer que des femmes ont elles aussi des « envies » et « pulsions sexuelles » et recherchent des partenaires sur les nombreuses applications de rencontres. Sauf qu'un certain nombre d'hommes préfèrent dominer une femme en l'achetant et en la jetant ensuite comme la boîte d'une pizza consommée. Une application comme « Tinder » leur demande trop d'effort lorsque socialement ils se croient autorisés à acheter une femme pour un acte en général d'une durée de 5 à 15 minutes. Pour avoir échangé avec certains d'entre eux dans le cadre de stages de sensibilisation, des acheteurs d'actes sexuels avouent combien la « passe » est finalement très décevante, mais y retournent par pulsion qu'ils n'osent pas qualifier de domination masculine, préférant évoquer virilement leurs « pulsions sexuelles ».

⁵ Intervention de Geneviève Duché - Colloque du 12 novembre 2019 à Bobigny - La prostitution ce n'est pas un choix, aidons-les à en sortir - Observatoire départemental des violences envers les femmes

⁶ Intervention de Geneviève Duché - Colloque du 12 novembre 2019 à Bobigny - La prostitution ce n'est pas un choix, aidons-les à en sortir - Observatoire départemental des violences envers les femmes (Geneviève Duché, universitaire, ancienne présidente de l'Amicale du Nid, Autrice du livre « Non au système prostitutionnel, une analyse féministe et abolitionniste du système prostitutionnel, Editions Persée, 2016. Editions brochée et e-book. 2ème édition, février 2019)

2. La seconde composante du système prostitutionnel, c'est le « **marché** », comme le qualifie les proxénètes et autres trafiquants d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle : toute activité lucrative à fort bénéfice a toute raison de se développer dans notre organisation capitaliste. Le marché de la prostitution est très lucratif, 2^{ème} forme de criminalité la plus lucrative au monde, avec un chiffre d'affaire de 100 Md\$ / an, sans besoin d'investissement de départ ou de renouvellement de la « marchandise » (comme pour le marché des drogues et des armes), avec un très faible risque de poursuite.
3. La troisième composante est la **victime** des deux premières composantes : des femmes, des enfants, des hommes, des personnes trans, dont les trajectoires sont notoirement émaillées de multiples violences (violences intrafamiliales, entre parents, des parents contre eux, de violences sexuelles, incestes, viols, mutilations sexuelles...), de mésestime de soi, de misère économique, de parcours migratoire d'une extrême violence (on sait combien les parcours migratoires des femmes et personnes trans sont bien plus violents que ceux des hommes, déjà très violents). Ces victimes ont des trajectoires de vie pavées de vulnérabilités, et, par le système prostitutionnel, sont prises dans l'étau des violences de l'emprise sur leur corps, leur psychisme, leur rapport aux autres, leur vie affective et sexuelle, leur rapport à l'argent, leur rapport à leur parentalité, avec des enfants co victimes de ces violences.

Elles en parlent d'elles-mêmes :

- ✓ Andrea Dworkin⁷ : « La prostitution qu'est-ce que c'est ? c'est l'utilisation du corps d'une femme pour du sexe par un homme. Il donne de l'argent, il fait ce qu'il veut. La prostitution n'est pas une idée... c'est la bouche, le vagin, le rectum, pénétrés d'habitude par un pénis parfois par des mains, parfois par des objets pénétrés par un homme et un autre et encore un autre et encore un autre... voilà ce que c'est ».
- ✓ Laurence⁸ prostituée à l'âge de 17 ans dans la rue Saint Denis à Paris par un réseau de proxénètes, avait jusqu'à 30 clients par nuit. « Une expérience insoutenable, écrit-elle, j'ai ressenti la prostitution comme un viol ou plutôt des viols incessants, comme la destruction et l'anéantissement d'une partie de moi-même ». Mylène dit : « pour supporter on ferme les yeux. Je mettais mon bras devant mon visage, avec mon parfum dessus. Ça permet de protéger une part de soi, une part qu'ils n'auront pas. Il y avait aussi le valium. Sans le valium je n'aurais pas pu... et je ne me lavais qu'avec du mercryl pour décaper... ».

➔ Ces deux témoignages ne recouvrent pas toute l'ampleur des violences des 40 000 personnes en situation de prostitution en France et 7 à 10 000 personnes mineures.

Ce « marché des corps » a donc pour origine la demande des acheteurs.

Les pulsions sexuelles ne sont pas la plus vieille domination (les femmes ont aussi des pulsions sexuelles), c'est le fait de penser que leur satisfaction imposée aux femmes par les hommes est légitime qui constitue et est l'instrument à la fois de la domination. La raison, le cerveau humain permettent de maîtriser les pulsions : les hommes qui ont un cerveau peuvent donc le faire...

⁷ Son livre : « Souvenez-vous, résistez, ne cédez pas », préfacé par Christine Delphy, Edition Syllepse, 2015

⁸ Son livre : « Renaître de ses hontes », Ed. Le Passeur, 2013

Le système prostitutionnel en France aujourd'hui

Aujourd'hui, la prostitution revêt des formes diverses et se caractérise notamment par⁹ :

- Une prostitution visible dans l'espace public (30%) par des personnes majoritairement d'origine étrangère et de sexe féminin (85% ; 10% hommes ; 5% transgenre), victimes de traite ou sous l'emprise de réseaux et sans titre de séjour ;
- Un développement sensible, parmi les personnes en situation de prostitution majeures et mineures, de la prostitution, en hôtel, appartement ou salon de massage (8%) ;
- Une augmentation inquiétante de la prostitution de mineur.es majoritairement ou de jeunes majeur.es, souvent sortis des dispositifs de la protection de l'enfance ;
- Une diversité et une banalisation des situations de prostitution de la part de jeunes mineur.es et majeur.es mais aussi de certains professionnels ;
- Une précocité de l'entrée dans la prostitution sur Internet – via les sites et réseaux sociaux ;
- Une mobilité et une volatilité accrues de la prostitution.

La France, pays abolitionniste

De la même manière que les Lumières ont permis, difficilement et chaotiquement et malheureusement toujours pas totalement, l'abolition de l'esclavage, et qu'il y a 40 ans la France a aboli la peine de mort, la France a choisi la voie de l'abolitionnisme du système prostitutionnel, se refusant à réglementer la prostitution, sans l'interdire, mais en mettant en œuvre les moyens de la fin de ce système.

A ce système, la France a répondu clairement, par une position **abolitionniste**, notamment en ratifiant la convention de 1949¹⁰ (certes, tardivement, en 1960), en rappelant sa position abolitionniste en 2011 et avec la loi à l'accouchement difficile, du 13 avril 2016, qui dans ses grandes lignes affirme :

- La **dépénalisation des personnes prostituées**, victimes que la loi française avait osé pénaliser au titre du racolage passif ou actif. C'était, faut-il le rappeler, une loi absolument extraordinaire qui pénalisait les victimes !
- L'ouverture de nouveaux droits en leur faveur, avec notamment l'accès à des **parcours de sortie de la prostitution** (PSP) leur permettant d'accéder à un titre provisoire de séjour et une modeste allocation mensuelle de 330€, bien inférieure au RSA de 565 €. Ces PSP font l'objet d'une très forte inégalité territoriale de mise en œuvre : entre 2017 et le 1^{er} janvier 2021, ce sont seulement 402¹¹ parcours qui ont été acceptés par les préfet.es, avec un taux d'accord de 100% à Paris et seulement un tiers dans les Hauts-de-Seine¹²,
- La mise en place de **commissions départementales** en charge de la lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains (CDLP) dont certaines ne sont toujours pas installées¹³, empêchant tout droit d'accès à un PSP pour les victimes du système prostitutionnel.

⁹ Rapport inter inspection d'évaluation de la loi du 23 avril 2016 – [ici sur Internet](#)

¹⁰ Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 317 (IV) du 2 décembre 1949. Entrée en vigueur : le 25 juillet 1951, conformément aux dispositions de l'article 24 – [ici sur Internet](#)

¹¹ Comité de suivi de la loi de 2016, réuni le 15/02/2021 : chiffre communiqué par le SDFE. 95% des PSP accordés concernent des femmes.

¹² Rapport d'activité 2020 de l'Amicale du Nid [ici sur Internet](#)

¹³ Comité de suivi de la loi de 2016, réuni le 15/02/2021. Au 01/01/2021 : 80 commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation

- **L'interdiction de l'achat d'actes sexuels**, passible d'une contravention de 5^e classe (1500€) et/ou de la participation à un stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels ; A titre d'illustration de la volonté politique en la matière : seuls 1939 contrevenants en 2018, dont la moitié à Paris intramuros (le signal politique est clair : continuez à être des acheteurs-prostituteurs sans entrave !). La Police judiciaire et la brigade des mœurs de Lyon annoncent le chiffre de 68 contrevenants depuis 2019, car « ce n'est pas leur priorité ».
- **Le renforcement de la lutte contre le proxénétisme**, en particulier le proxénétisme sur internet ; (en 2018 seuls 27 réseaux aggravés de TEHES démantelés et 42 réseaux aggravés de proxénétisme hors TEH¹⁴)
- **L'information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps auprès des jeunes** pour changer le regard de la société sur la prostitution. Là aussi, le rapport inter-inspection dénonce l'insuffisance notoire de cette prévention.

Le rapport inter inspections d'évaluation de la mise en œuvre de la loi du 13 avril 2016, demeuré sous embargo de décembre 2019 au 13 juillet 2021, précise clairement que « **la mise en œuvre de la loi a été considérablement freinée par une absence de portage politique et d'engagement volontariste des pouvoirs publics¹⁵** ». Et pourtant... l'Etat français est attaqué devant la cour européenne des droits humains (CDEH), au titre que sa loi de 2016 est une entrave à la liberté d'entreprendre du fait de la pénalisation des clients.

Vous l'aurez compris, on ne peut pas évoquer et penser le continuum des violences contre les femmes, violences sexistes, sexuelles, psychologiques, économiques, symboliques, sans inclure la prostitution.

La raison contre l'obscurantisme impose l'abolition de la prostitution comme cela a été le cas pour l'abolition de l'esclavage.

Sans abolition de la prostitution pas d'égalité entre les femmes et les hommes et donc pas de respect des droits humains

Les victimes du système prostitutionnel ont besoin de votre soutien pour que la loi de 2016 soit appliquée sur tout le territoire avec détermination.

Pour aller plus loin

- Rapport inter inspection d'évaluation de la loi du 23 avril 2016 – [ici sur Internet](#)
- Rapport FACT-S, février 2021 - La situation de la prostitution en France - Analyse des associations de terrain sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 et recommandations pour une phase 2 [ici sur Internet](#)
- Amicale du Nid : [Statuts de l'association ici sur Internet](#), [Projet associatif 2020-24 ici sur Internet](#), Rapport d'activité 2020 [ici sur Internet](#)

sexuelle installées, dont seulement 48 ayant examiné des demandes de parcours de sortie de prostitution (PSP) - données communiquées par le SDFE.

¹⁴ Rapport inter inspection d'évaluation de la loi du 23 avril 2016 – [ici sur Internet](#)

¹⁵ A noter : la non restitution au Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) pour la lutte contre le système prostitutionnel des 14 M€ cumulés en 2017-2018 issus des saisies dans le cadre d'affaires de traite humaine à des fins d'exploitation sexuelle et proxénétisme (information communiquée par le SDFE lors du Comité de suivi de la loi de 2016, réuni le 15/02/2021)